

Matières du tems. Juin 1707. 401
je fais Monsieur, vôtre affectionné à vous
servir. Signé, LEOPOLD.

En vertu de cette Lettre, cet Illustre Prelat fit expedier le Mandement que je joins ici.

FRANÇOIS par la grace de Dieu & l'autorité du S. Siege Apostolique, Evêque Comte de Toul, Prince du S. Empire &c. Au Clergé seculier & regulier, & aux peuples de la partie de nôtre Diocese qui est en Lorraine & Barois, Salut & Benediction en Nôtre Seigneur Jesus-Christ.

Mandement de Mr. de Toul.

Quoi qu'il n'y ait rien de plus naturel à tous les peuples que de prendre part aux graces que Dieu repand sur les Souverains, que sa Divine Providence leur a donné pour les gouverner; Cependant l'Eglise Catholique ne peut se dispenser de témoigner une joye encore plus particuliere quand il plait à Dieu combler de nouvelles benedictions l'Auguste Maison de Lorraine, dont elle a reçu dans tous les tems de si grands services. C'est une consolation pour elle d'y voir naître de nouveaux Princes, qui doivent être un jour l'appui & le soutien de la Religion. Ce sont les vœux que nous devons faire pour celui dont S. A. R. Madame la Duchesse de Lorraine vient heureusement d'accoucher, qui est un nouveau gage de l'union des Maisons de France & de Lorraine, & qui doit faire le bonheur des peuples qui leur sont soumis. Marquons à Dieu par des remerciemens religieux & publics, la reconnoissance qui lui est dûe, & demandons-lui que cet enfant soit le digne fils de son Auguste Pere, qui fait la joye & les délices de ses Sujets, & qu'il ait la consolation